



ARRETE N°275-2023

portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MARCHAL Marie-Jose	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Fagnières

le 12 septembre 2023

Le Maire,

Denis FENAT

Denis FENAT
2023.09.12 13:53:03 +0200
Ref:20230912_103201_1-3-O
Signature numérique
le Maire



ARRETE N° 277-2023

portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de FAGNIERES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme ETIENNE Virginie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Fagnières

le 12 septembre 2023

Le Maire,

Denis FENAT

Denis FENAT
2023.09.12 13:53:05 +0200
Ref:20230912_103202_2-3-O
Signature numérique
le Maire



ARRETE N°276-2023
portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des INGENIEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de ingénieur principal

Le Maire de FAGNIERES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des INGENIEURS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>M. DIART Sébastien</i>	ingénieur	ingénieur principal	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Fagnières

le 12 septembre 2023

Le Maire,

Denis FENAT

Denis FENAT
2023.09.12 13:53:26 +0200
Ref:20230912_110601_1-3-O
Signature numérique
le Maire

